



Adresse de visite:

FACQ DRL, Rue de Wallonie 14, 4432 Alleur

Agent: Francis Ganser / 1774

v.3.0		Réf. du risque suivant AR 04-12-2012 - article 4	Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)	Conséquence/lésion possible	Estimation du risque actuel				Indice du risque	Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires
N°	Non-conforme au RGIE						Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage		
	(x)											
1.00	x	1-12	Cabine / Installations HT	Dossier électrique non complet	Le dossier électrique doit contenir tous les plans et schémas, la documentation technique, les rapports des contrôles de conformités et les deux derniers rapport des contrôles périodiques, les eventuelles analyse de risques et notes de calcul. Le registre particulier des visite de routine. Les instructions écrites nécessaires pour assurer la sécurité des	Accidents lors des travaux et/ou interventions aux installations électriques	2	1	1	2	2	Il ya lieu de prévoir un dossier électrique complet. Le dossier doit être mise à disposition de toute personne concernée qui peut les consulter.
2.00	x	10	Cabine / Installations HT	Schémas électriques non complet	Les schémas unifilaire ne sont pas à jour et pas complet. Les schémas doivent contenir tous le matériel électrique (disjoncteurs, fusibles, relais, bornes, interrupteurs,..) dans la cabine. Les caractéristiques des circuits (type de câble, section, destination) doivent être mentionnées. Les circuits F06+F07+F08 ne sont pas renseignés	Accidents lors de travaux aux installations électriques	2	1	1	2	2	Adapter et compléter les schémas électriques. Les schémas électriques doivent être à disposition pour les personnes qui doivent intervenir aux tableaux électriques. Nous vous conseillons de prévoir un exemplaire des schémas dans le dossier électrique et un affiché dans la cabine.
3.00	x	10	Cabine et Installation HT	Absence du plan de position du matériel électrique	Le plan de position de l'installation doit être présent et doit indiquer la position de l'appareillage électrique		1	1	1	1	1	1) Prévoir le plan de position de l'installation électrique. Le plan doit faire partie du dossier électrique.



v.3.0		Réf. du risque suivant AR 04-12-2012 - article 4	Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)	Conséquence/lésion possible	Estimation du risque actuel				Indice du risque	Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires
N°	Non-conforme au RGIE						Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage		
	(x)											
4.00	x	1-12	Matériel électrique	Description pas conforme	La description sur les cellules ne correspond pas aux schémas électriques	Accidents lors de travaux aux installations électriques	2	1	1	2	2	1) Repérer les cellules et le matériel électrique conformément aux schémas 2) Prévoir toutes autres mesures correctives qui garantissent un niveau de risque acceptable.
5.00	x	10	Bâtiment, Local HT	Le local HT n'est pas adapté aux influences externes.	Lors de notre visite, des gouttes d'eau sont tombées du plafond	Courant de défaut Propagation du potentiel	2	1	1	2	2	1) Veuillez rendre le local étanche aux humidités 2) Prévoir toutes autres mesures correctives qui garantissent un niveau de risque acceptable.
6.00	x	10	Entretien et test du matériel électrique	Dysfonctionnement du matériel électrique	Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant doit assurer l'entretien et réalisé des test pour assurer le bon fonctionnement des dispositifs de protection et du matériel électrique. Les interventions réalisées lors de chaque entretien et test doivent être documentés	Incendie, Arcs électriques Accidents lors des interventions	2	1	1	2	2	Veuillez réaliser les entretiens et test périodiquement suivant les prescriptions des fabricants du matériel et suivant les règles de l'art. Ces entretiens et test doivent être documentés et faire partie du dossier électrique
7.00	x		Cabine et Installation HT	Modifications non documentés	Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant doit documenter les modifications intervenues dans l'installations depuis la dernière visite <u>par un organisme agréé</u>						A	Veuillez documenter et ajouter au dossier électriques tous les modifications intervenues à la cabine HT et aux installations électrique.
8.00	x		Contrôle de conformité	Rapport du et/ou des contrôles de conformités pas présentes	Le ou les rapports de conformités ne nous ont pas été présentés. Nous n'avons pas pu vérifier si un contrôle de conformité à eu lieu avant la mise en service de l'installation	Installation non conforme aux precription du RGIE	2	1	1	2	2	Le et/ou les rapports des contrôles de conformités doivent faire partie du dossier électrique



Adresse de visite:

FACQ DRL, Rue de Wallonie 14, 4432 Alleur

Agent: Francis Ganser / 1774

v.3.0		Estimation du risque actuel				Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires						
N°	Non-conforme au RGIE	Réf. du risque suivant AR 04-12-2012 - article 4	Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)		Conséquence/lésion possible	Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage	Indice du risque
								S1 S2	F1 F2	O1 O2 O3	A1 A2	
9.00	x	1-12	Général	Visite de routine non réaliser (RGIE, livre 2, sous-section 9.1.2)	L'exploitant d'une installation à haute tension, son mandataire ou son préposé visite ou fait visiter dans le but de veiller à conserver leur bon état de sécurité au moins une fois tous les trois mois. Le visiteur a pour devoir de signaler sur-le-champ à son mandant les défauts constatés. Les observations sont consignées à cet effet dans un registre particulier.		2	2	1	2	4	Assurer que les visites de routine sont effectuées au moins une fois tous les trois mois suivant les prescriptions du RGIE, Livre 2, Sous-Section 9.1.2. Les résultats de ces visites de routine sont consignés dans un registre particulier.
10.00	x	8	Cabine HT Fusibles HT	Absence de trois fusibles HT de réserve	Pour pouvoir intervenir sans retard et de pouvoir remettre l'installation sous tension quand un fusible est brûlé, il est important d'en avoir de réserve sur place. (voir aussi les prescriptions du GRD, Synnergid)		2	1	1	1	2	Veillez prévoir trois fusibles de réserve HT dans la cabine
11.00	x	10 + 11	Eclairage de sécurité	Dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité	Un éclairage de sécurité est installée dans la cabine. Nous n'avons pas procédé un contrôle de l'emplacement et du fonctionnement.		2	1	1	1	2	Il y a lieu de prévoir des entretiens, contrôles et tests périodiques de l'éclairage de sécurité.
12.00	x	10	Cabine / Installations HT	Procédure non affichée	Lors des interventions, il est primordial que les règles de sécurité et les procédures sont respectés	Accidents lors de travaux aux installations électriques					A	Non vous conseillons d'afficher la ou les procédures générales pour les travaux aux installations électriques HT et les 5 règles d'or.



Adresse de visite:

FACQ DRL, Rue de Wallonie 14, 4432 Alleur

Agent: Francis Ganser / 1774

v.3.0		Réf. du risque suivant AR 04-12-2012 - article 4	Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)	Conséquence/lésion possible	Estimation du <i>risque actuel</i>				Indice du risque	Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires
N°	Non-conforme au RGIE						Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage		
	(x)											
13.00	x	10	Accès à la cabine. Compétence des personnes	Accès au local HT (LESE) et aux matériels électriques des personnes non avertie (BA4) et/ou non qualifié (BA5)	Les accès aux cabines à haute tension doit être réservé aux personnes compétants BA4 et BA5. Le propriétaire et/ou l'employeur de la cabine doivent assurer que seul les personnes compétants ou des personnes accompagnés par des personnes compétant peuvent entrée dans la cabine.	Accidents lors des interventions					A	Veillez assurer que les personnes qui ont accès à la cabine sont des personnes avertie (BA4) et/ou qualifié (BA5). La liste des personnes BA4 et/ou BA5 doit être déterminé par l'employeur et doit faire partie du dossier électrique
14.00	x	7		Surchauffe	Mauvais contact, vieillissement du matériel, échauffement	Incendie,					A	Nous vous conseillons de prévoir un contrôle thermographique du matériel HT. Nos service se tiennent à votre disposition pour effectuer ce travail.
15.00			Réglementations en vigueur	Installations non conformes à toutes les normes en vigueur	En plus des prescriptions du RGIE, il y a lieu de tenir compte des prescriptions tel que la synergrid C2/112, la norme NBN 449, Arrête royal du gouvernement wallon du 15/10/2009 concernant le hébergement des personnes âgées wallonie.						A	Veillez assurer que les installations à haute tension sont conformes à toutes les normes en vigueur